

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 3105

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : M. TALSI, Khadija, EP. HOUARI, Mohamed

Date de naissance : 18/10/57

Adresse : 1 Rue 2 N° 3 4ème étage

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes |
|-----------------|----------------------|-----------------------|---------------------------------|--|
| 15/01/2013 | Visite d'exploration | 3 | 300 | Chirurgie Mersutien |

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

| Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue | Date | Désignation des Coefficients | Montant des Honoraires |
|---|----------|------------------------------|------------------------|
|  | 20/06/23 | 24 X 71 89 X 21 | 237,00 DHS |

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Professeur Salah FNINI

Ex-enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca



Traumatologie Orthopédie et Prothèses des membres

Chirurgie de la main, des nerfs périphériques réparatrice de l'appareil locomoteur

Médecine et Chirurgie du sport DIU de microchirurgie de Paris

Certificat de chirurgie du pied Rabat

ATLASI KHANDI JA

19,50 x 3

① UVÉODOSE

1 g

143,00

NS

155,23 M

NS
Total: 300,13

②

OSTÉOBL.

1 g à la flacon

SAR.

99,00

1 CP

NS

146

③

ADDI K

1 CP

20

Cabinet : 15 Rue de la Lande, Angle Rue Amyot, 2^{me} étage, Quartier des Hôpitaux, Casablanca - Tél. : 05 22 80 28 11 / 06 66 75 10 44

Clinique Mers Sultan : 64, Bd Omar El Idrissi (en face jardin Murdoch), Casablanca - Tél. : 05 22 27 72 72 / 05 22 27 80 34

E-mail : safifnini@yahoo.fr - INP : 091146084 - en cas d'urgence GSM : 06 61 21 03 88 / 06 64 75 46 44



4 026466 060217

PPC: 99DH00

Maphar
Bd Alkimala N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV

P.P.V: 19,50 DH

6 113001 185030

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml

SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH

6 118001 185030

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
TÉLEPHONE 100 000 UI/2 ml

UVED
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH
1118001 185030

St. Louis avec pris plus de UNEDOSE 100.000 UI, solution buvable

sur l'âge

Une ampoule tous les 3 mois.

Trattement de la carence en vitamine D de l'adulte et du sujet âgé

Une à deux ampoules par mois.

Note et voie d'administration

Vive orale

Le contenu de l'ampoule peut être administré par ou dilué dans un peu d'eau (un léger trouble peut apparaître) ou le fait d'un biberon.

ou dans un verre.

au déjeuner.

Ne je

ordu

orture.

5. COMM

On n'agit

au déjeuner.

Ne je

ordu

orture.

Sélénium favorise le métabolisme cellulaire.

Ginseng a une activité

Composition

| | | |
|--|-----|------|
| Vitamines, minéraux, oligo-éléments | pou | 5822 |
| Vitamine A | 10 | |
| Vitamine B1 | 11 | |
| Vitamine B2 | 131 | |
| Niacine | 43 | |
| Acide pantothénique | | |

A standard linear barcode is located at the bottom right of the page, consisting of vertical black lines of varying widths.

2%
ar co
00, VITAMINE D3, COLORANT

| ion de valeurs | | pour 100 g | | |
|----------------|------|------------|------|----------|
| italiennes | U | 348 | 5 | 1,374 g) |
| élique | kcal | 83 | 0 | |
| les | g | 0,3 g | 0,19 | |
| les | g | 7,7 g | 0 | |
| 5 | g | 1,7 g | 0 | |
| | g | 0,17 g | 0 | |



Professeur Salah FNINI

Ex-enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca

Traumatologie Orthopédie et Prothèses des membres

Chirurgie de la main, des nerfs périphériques et réparatrice de l'appareil locomoteur

Médecine et Chirurgie du sport DIU de microchirurgie de Paris

Certificat de chirurgie du pied Rabat

Rue
Marsi
Khalid

15-21-83

① Bn Obstétrique

soo et prof

RADIOCLINIQUE ANGUAL 111
Centre de Radiologie et d'imagerie à Casablanca Maroc
ICE: 00165 111 80 70 70
Tel: 05 22 86 09 99 - GSM: 06 57 42 60

Professeur FNINI Salah
Orthopédiste
Traumatologue
Rue de La Lande des Hôpitaux
Amyot Quirinal
Tel: 05 22 86 28 11
Clinique Mers Sultan
Tel: 05 22 27 72 72
en cas d'urgence GSM: 06 61 21 03 88

Cabinet : 15 Rue de la Lande, Angle rue Amyot, 2ème étage, Quartier des Hôpitaux, Casablanca - Tél. : 05 22 86 28 11 / 06 66 75 10 44

Clinique Mers Sultan : 64, Bd Omar El Idrissi (en face jardin Murdoch), Casablanca - Tél. : 05 22 27 72 72 / 05 22 27 80 34

E-mail : saffinini@yahoo.fr

en cas d'urgence GSM : 06 61 21 03 88

F A C T U R E

N° de l'admission : 23005511 **N° Facture** : 23005402 **Date facturation** : 20/06/2023

Nom et prénom du patient : **KHADIJA MTALSI EP HOURRI**

Convention : **PAYANT MUPRAS (RAM)**

TraITEMENT : **Examen radiologie** Entrée: 20/06/2023 Sortie: 20/06/2023

| PRESTATIONS | Nombre | Prix unitaire | Montant |
|-----------------|--------|---------------|---------------|
| RX CHEVILLE F/P | | | 185.60 |
| | | Sous-Total | 185.60 |

| PRESTATIONS EXTERNES | Nombre | Prix unitaire | Montant |
|----------------------|--------|---------------|--------------|
| DR LAHLOU NEZHA | | | 46.40 |
| | | Sous-Total | 46.40 |

RETIENUE HONORAIRE :

| MÉDECIN | Taux (%) | Montant | Montant de retenue |
|-----------------|----------|------------|--------------------|
| DR LAHLOU NEZHA | 10 | 46.40 | 4.64 |
| | | Sous-Total | 4.64 |

| | |
|---|------------------------------|
| arrêtée la présente facture à la somme de : Deux cent trente deux dirhams | Total : 232.00 |
| | Part patient 232.00 |

Notre compte bancaire :

Adhérent
Mle
PC N°



Casablanca, le 20 Juin 2023

PR FNINI SALAH

MME. MTALSI EP HOURRI KHADIJA

COMPTE RENDU

RADIOGRAPHIE DE LA CHEVILLE GAUCHE FACE ET PROFIL

- Fracture de la malléole externe en voie de consolidation.
- Déminéralisation osseuse.
- Epine calcanéenne.
- Aspect normal des différents interlignes articulaires.
- Absence d'anomalie au niveau des parties molles.

DR. LAHLOU NEZHA



RADIOGRAPHIE ANOUAL 111
Oncologie & Diagnostic du Maroc
ICP: 111, Boulevard Anoual, Casablanca 2006000058
Tél: 0522 86 09 99 - 0522 86 09 89 - 0522 86 09 79 - 0522 86 29 00
06 63 57 42 60 06 63 57 42 60